

## **Politique en matière d'alcool : l'occasion pour un nouveau départ !**

**La Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool (CFAL) salue les décisions du Parlement de classer le projet de révision totale de la loi sur l'alcool et celle du Conseil National d'abandonner l'initiative parlementaire Bortoluzzi « Coma éthylique. Aux personnes en cause de payer les frais des séjours hospitaliers et en cellule de dégrisement ! ». La CFAL estime que c'est une chance de reconsidérer la politique en matière d'alcool du point de vue de la santé.**

Alors que deux des objectifs initiaux de la révision totale de la loi sur l'alcool étaient la protection de la jeunesse et la réduction de la consommation problématique d'alcool et des dommages qui peuvent en résulter, le projet abandonné cette semaine par les Chambres fédérales avait en grande partie perdu de sa substance en termes de prévention. Il risquait même de diminuer les moyens financiers mis à disposition de la prévention et d'affaiblir ainsi la lutte contre les problèmes liés à l'alcool. La CFAL regrette cependant que les bases légales prévues pour les achats test soient ainsi abandonnées.

L'initiative parlementaire Bortoluzzi quant à elle proposait une « solution apparente » simpliste qui n'aurait pas été en mesure de diminuer les intoxications alcooliques. Elle ne tenait en effet pas compte du contexte et faisait reposer le problème de la consommation excessive d'alcool sur la seule responsabilité individuelle. Cette initiative risquait en plus d'aggraver la situation des personnes touchées en dissuadant leur entourage de les conduire à l'hôpital de peur de leur infliger des coûts financiers importants.

Pour endiguer efficacement la consommation abusive d'alcool, il faut en combattre les causes au sens large. Des mesures sur les prix ainsi que la limitation de l'accès à l'alcool par des restrictions horaires, ou l'interdiction des « publicités appâts » sont considérées comme efficaces.

L'abus d'alcool constitue un défi pour la santé publique et concerne la société tout entière. Afin d'en réduire les dommages, la CFAL appelle de ses vœux la mise en place d'une politique en matière d'alcool cohérente, combinant des mesures au niveau individuel, une coordination des acteurs et surtout des dispositions légales plaçant la santé au centre des préoccupations.

**Pour vos questions :**

Brigitta M. Gadiant,

Présidente de la Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool (CFAL)

Tél. 079 611 04 33

Mail: [bmgadiant@bluewin.ch](mailto:bmgadiant@bluewin.ch)